

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 12 janvier 2018

VIGILANCE JAUNE « CRUE DE LA RIVIÈRE YÈVRE » DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Le département du Cher vient d'être placé en vigilance JAUNE pour une crue de la rivière « Yèvre », à compter de ce jour. Des débordements pourraient se produire d'ici demain et se maintenir quelques jours.

Soyez vigilants en respectant des consignes de sécurité et de prudence :

- Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez-vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez-vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux. Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux.
- Mettez les cheptels à l'abri.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Pour toute information liée à cette alerte à la crue : www.vigicrues.gouv.fr

Pour toute information sur les conditions climatiques : www.meteo.fr

Pour toute information sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr ;
www.cofiroute.fr ; www.bison-fute.gouv.fr.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher